

AA156

EXPERTISE

2 jours 14 heures

1125 €

Exonérés de TVA  
Déjeuners offerts

# Indemnisation des dommages corporels graves

Maîtriser les spécificités indemnitaires des corporels graves

## OBJECTIFS

- Analyser les postes de préjudices spécifiques
- Déterminer le recours des tiers payeurs
- Analyser les préjudices en cas de décès

## PROGRAMME

Prévoir une calculatrice. Sinistre à partir de 50 % d'AIPP.

### A. INTRODUCTION

1. Enjeux de la réparation du préjudice corporel grave
2. Procédure d'offre
3. Évaluation médicale

### B. POSTES DE PRÉJUDICES SPÉCIFIQUES

1. Pertes de gains professionnels futurs
2. Incidence professionnelle
3. Assistance par tierce personne
4. Frais de logement / véhicule adapté
5. Préjudices en cas de décès

### C. MODALITÉS D'INDEMNISATION

1. Rentes ou capital ?
2. Barème(s) de capitalisation
3. Accompagnement de la victime

### D. AGGRAVATION

### E. RECOURS DES TIERS PAYEURS

1. En droit commun
  - a) frais futurs
  - b) tierce personne
  - c) appareillages
2. Dans le cadre du Protocole

## PUBLIC

- Chargés d'indemnisation risques corporels automobiles et non automobiles expérimentés

## PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes + pratique d'un an minimum.  
AA023 - AA121

## POINTS FORTS

Les participants travaillent à partir d'études de cas. Les rappels techniques, juridiques et les apports méthodologiques s'effectuent au fur et à mesure. La jurisprudence est analysée pour en mesurer les conséquences sur la gestion des sinistres corporels.

## FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

## SESSION(S) 2018

Paris,

21 et 22 juin   
3 et 4 décembre 

Disponible en régions sur demande

## PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

## VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.